



JE... EUH... JE... L'INSÉCURITÉ LINGUISTIQUE CHEZ LES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES DU CANADA

par Yves Cormier, Ph.D.

Yves Cormier est natif de Moncton au Nouveau-Brunswick. Ses études et les divers postes qu'il occupe le mèneront à vivre en Nouvelle-Écosse, au Québec, en France et au Mali. Il détient un doctorat en études françaises (1992) d'où sera tiré un premier « glossaire acadien » qui deviendra le Dictionnaire du français acadien. Il a été professeur de langues et littérature à l'Université Sainte-Anne, Pointe-de-l'Église, N.-É. (1993 à 1998), à l'Université de Moncton (2005 à 2008), et il poursuit sa carrière au Collège communautaire du N.-B., campus de Campbellton, depuis 2008.

Yves Cormier est également l'auteur de *Les aboiteaux en Acadie* (1991) qui s'est mérité le prix France-Acadie, de *L'Acadie d'hier et d'aujourd'hui* (1994), du roman-jeunesse *Grandir à Moncton* (1993), du *Dictionnaire du français acadien* (1999, réédité en 2010), et de *Sur les traces de Bartimée* (2010), son dernier roman-jeunesse.



INTRODUCTION

Les variétés de français au Canada

Quelle joie d'entendre les balbutiements d'un enfant : « Maman! Papa! » Ces premiers mots comblent les parents : ils ne se lassent plus d'encourager l'enfant à acquérir de nouveaux mots, à s'exprimer. Et l'enfant vient de découvrir que des mots permettent de communiquer. Et quelle communication efficace : plus besoin de pleurer toute une nuit pour se faire comprendre!

Les premières années de sa vie sont chargées d'expériences et d'apprentissages. Sa façon de s'exprimer se précise. Durant ces années formatrices, il s'arrime au modèle linguistique véhiculé par ses parents ou son entourage familial : sa langue maternelle s'approprie alors toutes les composantes affectives inhérentes au terme *maternel*.

Avant d'atteindre l'âge scolaire, il aura déjà mis à l'épreuve son moyen d'expression dans différentes situations. Généralement, il se sentira satisfait du résultat : on le comprend et ses besoins sont comblés. N'est-ce pas par ces résultats concrets et immédiats qu'il devrait se convaincre du succès de son apprentissage? Il a appris à manier sa langue à son avantage.

Son arrivée sur les bancs d'école lui ouvre cependant les yeux à une autre réalité : cette langue qui lui était si profitable semble maintenant présenter des lacunes. Le francophone canadien apprendra que son accent n'est pas correct, que le vocabulaire qu'il utilise est vieilli et chargé d'anglicismes, et que sa grammaire est truffée d'archaïsmes syntaxiques et de formulations anglaises. Il finira par constater qu'il existe plusieurs façons de s'exprimer en français et que certaines façons sont plus valorisées que d'autres : on lui fera remarquer ses particularités langagières qui le distinguent du Français de France.

Un enfant apprend vite à reconnaître les différentes variétés de français parce que les programmes d'enseignement du français au Canada préconisent un alignement sur la variété de français « de référence » ou « standard ». Pourtant, tout enseignant affirmera que la langue maternelle de l'élève est loin de ressembler au registre familier d'un élève parisien. Le phénomène est autant perceptible chez l'élève d'ascendance linguistique québécoise que chez l'élève d'ascendance linguistique acadienne. Certains linguistes confirmeront d'ailleurs cette constatation en affirmant que « cette langue ([c.-à-d. le français parisien] ne nous est pas naturelle¹ ».

Il faut ne pas sous-estimer le fait que le français appris est d'abord une langue maternelle, soit une langue apprise sur les genoux de maman (ou de papa). Vouloir se distancer de son héritage linguistique peut être traumatisant pour l'élève, car cette séparation sous-tend un rejet de ses identités personnelle et familiale. Tout commentaire critique face à la langue de l'élève peut facilement se traduire chez lui par des notions plus englobantes : il pourrait concevoir que son éducation familiale a fait défaut, qu'une partie de son héritage culturel est lacunaire, que ses parents l'ont induit en erreur en lui inculquant une variété de français qui n'est pas à *la hauteur*.

Malgré la supposée nonchalance des élèves – notamment des adolescents – à l'endroit de leurs parents, rares sont ceux qui vont renier leur ascendance linguistique familiale pour les convictions d'un enseignant de français, qu'elles soient louables ou non. La bataille livrée dans les salles de classe entre la variété de français régional et le français de référence peut gêner un apprentissage progressif et constructif des habiletés langagières chez l'élève.

Les français du Canada : des variétés souvent dévalorisées et déclassées

La démarcation entre les français du Canada et le français de référence s'accroît en considérant le statut que l'on appose à chacun : alors que le français de référence possède un statut privilégié, nous constatons que les français retrouvés au Canada ne sont pas toujours appuyés par un haut statut socioéconomique. Cette absence statutaire est motivée, de surcroît, par l'autre langue en présence, l'anglais, qui domine notamment plusieurs

¹ CAJOLET-LAGANIÈRE, Hélène et Pierre MARTEL. *La qualité de la langue au Québec*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture (Diagnostic n° 18), 1995, p. 68.

sphères économiques. Présentement, la force des États-Unis comme puissance mondiale appuie le rayonnement de cette langue : personne n'échappe à sa prolifération, que l'on habite Montréal, Edmonton, Paris ou Shanghai.

Avec l'influence du français de référence d'une part, et l'anglais comme langue dominante d'autre part, les variétés de français du Canada souffrent d'un manque de légitimité. Le locuteur qui doit choisir entre la langue de prestige, langue dominante associée à un statut socioéconomique élevé, et la langue maternelle qui marque son appartenance à une collectivité culturelle, subit une dualité linguistique conflictuelle d'où surgit une insécurité linguistique². D'une part, un français basé sur les particularités régionales favorise une sécurité linguistique tout en présentant de possibles incompréhensions dans une communication interculturelle; d'autre part, un français basé sur une forme standard étrangère donne lieu à une insécurité linguistique tout en favorisant une bonne compréhension interculturelle

On observe effectivement que les Canadiens francophones combattent l'insécurité linguistique depuis la désintégration du Canada français à partir de 1713 en Acadie et de 1760 en Nouvelle-France, malgré certaines mesures politiques de promotion du français adoptées au niveau tant provincial que fédéral. Les locuteurs n'ont pas acquis une pleine confiance dans leur compétence langagière. Ils vivent depuis plus de deux siècles une double insécurité linguistique : ils connaissent un français « fortement dévalorisé par rapport au français de France, seul et unique modèle de référence » d'une part et un français « déclassé par l'anglais, largement dominant dans plusieurs sphères de la société³ » d'autre part.

Le sentiment d'insécurité linguistique qui découle de telles situations semble par ailleurs proportionnel à l'ampleur des disparités linguistiques entre les langues en présence : dans le cas des régions fortement anglicisées, les locuteurs francophones éprouvent davantage d'insécurité linguistique dans l'emploi de leur langue maternelle. Cette situation est évidemment plus problématique dans les régions où les francophones sont minoritaires, comme en Acadie ou dans l'Ouest. Une telle domination linguistique risque de dégénérer vers un mutisme total!

Malheureusement, dans certaines régions du Canada où l'anglais domine presque toutes les sphères économiques, politiques et sociales, certaines communautés francophones minoritaires ont déjà abandonné les armes en s'assimilant à la communauté anglophone. Pour les autres, la bataille constitue un défi sans répit.

² BOUDREAU, Annette et Lise DUBOIS. « Représentations, sécurité/insécurité linguistique », S. Roy et P. Dalley (éd.), *Francophonie, minorités et pédagogie*, Presses de l'Université d'Ottawa, 2008, p. 145-175. Voir aussi J. PARLA, *Theoretical and Practical Aspects of Teaching Spanish to Bilingual Students*, Washington D.C., RIE, 1983, p. 4; Diane GÉRIN-LAJOIE, et Normand LABRIE, «Les résultats aux tests de lecture et d'écriture en 1993-1994 : une interprétation sociolinguistique», Normand LABRIE et Gilles FORLOT (éd.), *L'enjeu de la langue en Ontario français*, Sudbury, Prise de parole, 1999, p. 79-108.

³ CAJOLET-LAGANIÈRE, Hélène, et Pierre MARTEL. « Le français au Québec : un standard à décrire et des usages à hiérarchiser », CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE, *Le français au Québec : 400 ans d'histoire et de vie*, Montréal, Fides et Les publications du Québec, 2000, p. 379.

Conflit des langues

L'agressivité avec laquelle les peuples du monde entier protègent leur langue indique que celle-ci joue un rôle qui touche non seulement sa fonction de communication, mais aussi l'identité culturelle dont elle est le support et le véhicule.

Une langue est donc indissociable de la perception qu'a un individu de sa communauté. Cette identification linguistique encourage la lutte pour la dominance des langues, car en tant que symbole d'identité, la langue « demeure le plus puissant facteur d'appartenance sociale et ethnique⁴ ». En effet, lorsque plusieurs langues se côtoient, une langue va vouloir s'imposer sur les autres : une langue, encouragée par la communauté qui en fait usage, va chercher à monopoliser le plus de situations de communication possible.

Une telle réalité linguistique entraîne nécessairement un choc des langues. Certains considèrent même que des langues en présence sont perpétuellement en guerre⁵. Cet énoncé s'avère vrai en considérant que toutes langues, puisqu'appuyées par une communauté, entraînent des répercussions socioculturelles : une communauté va vouloir prendre position face à sa langue.

La religion a longtemps été, pour les communautés francophones du Canada, un facteur important de leur identification comme communautés distinctes des communautés protestantes anglophones. En fait, au cours des premiers siècles de colonisation, les communautés francophones étaient davantage identifiées comme *papistes* et non comme regroupements français. Aujourd'hui, la langue est devenue le facteur principal d'identification et de distinction communautaires autant au Canada que dans plusieurs autres regroupements culturels à travers le monde.

Plan de présentation

Étant donné le besoin d'appropriation culturelle, notamment sur le plan de la langue, plusieurs démarches ont été entreprises dans les communautés francophones du Canada pour davantage comprendre et entretenir la vitalité ethnolinguistique de celles-ci : plusieurs études ont permis de mieux circonscrire les éléments du langage et plusieurs actions concrètes ont, par la suite, encouragé son épanouissement.

Pour nous qui voulons aborder la question de l'insécurité linguistique, il s'avère important d'en explorer les causes et les répercussions, de constater le progrès fait pour mieux la circonscrire et, enfin, de suggérer des démarches qui restent à faire. Nous vous proposons donc de parler des facteurs reliés au sentiment d'insécurité linguistique, pour ensuite discuter de certaines mesures propres à atténuer le complexe qu'il génère.

Par ailleurs, il faut savoir que les langues dominantes qui engendrent l'insécurité linguistique attaquent les langues dominées sur deux fronts : le code et le statut. L'examen du complexe linguistique doit donc faire référence à ces deux entités. Au Canada, le code du français,

⁴ LECLERC, Jacques. *Langue et société*, Montréal, Mondia (collection Synthèse), 1986, p. 191.

⁵ LECLERC, Jacques. *Langue et société*, p. 122.

soit les différents éléments qui façonnent la langue, est davantage comparé au français de référence (alias français parisien); le statut, à l'anglais. Nous discuterons donc des facteurs reliés au sentiment d'insécurité linguistique et des mesures propres à l'atténuer en comparant les français du Canada au français de référence, puis à l'anglais.

Aussi, nous admettons d'emblée que l'insécurité linguistique peut être ressentie à l'oral comme à l'écrit, mais c'est dans les situations de communication orale que le complexe est le plus aigu⁶. Nous nous concentrerons donc sur cet aspect.

Afin de faciliter la lecture du présent exposé, nous tenons à préciser certains termes : d'abord, il faut savoir que toutes les communautés francophones au Canada – et dans le monde – vivent un certain complexe linguistique vis-à-vis du français de référence, mais au Canada, le français sur le territoire du Québec ne connaît pas les difficultés des français en milieux minoritaires. Le présent article examine davantage la question des français en milieux minoritaires. Lorsque le terme « communautés francophones (du Canada) » est utilisé, il faut donc comprendre « communautés francophones hors Québec ». Aussi, lorsque nous mentionnons les variétés de français au Canada, nous parlons des deux cultures linguistiques francophones qui existent depuis le début de la colonisation du Canada, soit le français de la Nouvelle-France (québécois) et le français acadien. Le français québécois a essaimé vers l'Ontario d'aujourd'hui et vers l'Ouest, tandis que le français d'Acadie, en usage dans les provinces de l'Atlantique, a plutôt des ramifications dans le sud, en Louisiane.

FACTEURS RELIÉS AU SENTIMENT D'INSÉCURITÉ LINGUISTIQUE

Un blâme assumé par les efforts de colonisation et l'économie mondiale

Il faut se rappeler que l'insécurité linguistique ne prend racine que dans un contexte plurilingue. Nous avons parlé de l'enfant d'âge préscolaire qui se contente très bien de sa réalité linguistique parce qu'il se fait comprendre. C'est lorsque plusieurs langues se côtoient sur un même territoire que la dynamique et la perception de celles-ci changent.

Cette perception influencera le code et le statut. Là où les langues dominantes vont d'abord influencer les autres langues en présence au niveau du code : elles vont encourager l'emprunt de certains traits linguistiques. Dans les variétés de français du Canada se retrouve effectivement un certain nombre de mots anglais qui donnent au parler une couleur particulière. L'intégration d'anglicismes est proportionnelle au degré de vitalité de la langue dominante dans le milieu. Le français des régions minoritaires intègre, par exemple, beaucoup plus d'anglicismes qu'un français parlé en région majoritairement francophone, comme sur le territoire du Québec. Dans l'exposé, nous examinerons l'évolution de la langue française au Canada pour mieux comprendre ses composantes actuelles. Nous verrons ensuite pourquoi le français de France a lui aussi pris une direction particulière à partir du XVII^e siècle, creusant ainsi une plus grande séparation entre ces variétés de français.

⁶ LOZON, Roger. « Les jeunes du Sud-Ouest ontarien : représentation et sentiments linguistiques », *Francophonies d'Amérique*, vol. 12, 2001, p. 84.

La langue dominante va aussi modifier le statut des langues dominées. La langue de la minorité va subir les assauts de la langue plus forte, plus connue, plus valorisée. Une langue en contact rapproché et constant avec une ou d'autres langues dominantes sera alors considérée comme une langue secondaire et aura un usage restreint en société. La langue secondaire agira comme langue familière dans des communications en famille et entre amis tandis que l'autre langue dominera les situations de communication importantes. Ces perceptions n'ont pourtant rien à voir avec la capacité de la langue de la minorité à servir d'outil de communication : dans la plupart des situations, la langue de la minorité contient tous les éléments du langage nécessaires à son usage, tout comme la langue dominante. Dans l'exposé, nous parlerons des variétés du français du Canada en lien avec l'anglais. La situation vécue au Canada face à cette langue dominante pourrait se transposer dans la plupart des pays francophones du monde.

Le français canadien versus le français de référence : les conséquences d'une aliénation

Particularités langagières pour décrire les réalités nord-américaines

Les français du Canada s'inscrivent dans la grande famille des français parlés ailleurs dans le monde. Comme les autres variétés de français, les variétés canadiennes de français se distinguent par certaines particularités langagières qui leur sont propres. Ces différences n'entravent toutefois pas leur compréhension par un francophone étranger. Pour que l'on puisse parler de « particularités » régionales, les français du Canada sont nécessairement comparés à une autre langue, soit le français parisien, l'autre variété de français considérée comme la langue de référence pour toutes les variétés de français au monde.

Les français du Canada se distinguent aujourd'hui du français de référence en raison de leurs origines et de leurs évolutions. Les français parlés au Canada, à la différence du français de référence, étaient d'abord des français « populaires » souvent dialectalisés, qui ont par la suite emprunté divers termes tirés de l'amérindien et de l'anglais américain. En plus, la communauté québécoise a encouragé plusieurs innovations lexicales que les communautés francophones du Canada ont par la suite intégrées dans leur usage. Les particularités langagières du Canada sont donc issues de plusieurs influences.

Ces influences peuvent modifier les trois éléments d'une langue, soit la prononciation, la grammaire et le lexique. La prononciation se définit comme l'accent ou la variante phonétique présente à l'oral. Pour l'étranger, la première caractéristique qui identifie le Canadien francophone est son accent. Son héritage linguistique et populaire du XVII^e siècle a entraîné certaines différences, notamment dans la prononciation de certaines voyelles. Les éléments de grammaire, autrement identifiés comme variantes morphosyntaxiques, touchent les conjugaisons et les accords des mots à l'intérieur de la phrase. Ces particularités grammaticales reflètent également un héritage linguistique populaire du XVII^e siècle, mais elles sont peu nombreuses : la grammaire chez les communautés francophones reflète essentiellement les mêmes règles que le français de référence. Quelques traits de grammaire sont toutefois maintenus grâce à l'omniprésence de l'anglais, mais ces influences syntaxiques sont rares.

Ce sont les expressions et les mots qui forment la composante la plus étudiée des français du Canada. Plusieurs éléments distinctifs tirent également leurs origines du XVII^e siècle, soit du moyen français d'époque ou encore des parlers régionaux de l'ouest de la France. L'arrivée des colons au Nouveau Monde a toutefois sensiblement modifié ce vocabulaire puisque les communautés ont dû identifier les nouvelles réalités qui les entouraient. Les innovations lexicales sont toutefois rares : les colons français ont plutôt modifié le sens de certains mots français pour mieux représenter la réalité nord-américaine, en plus d'emprunter des termes aux langues en présence, soit l'amérindien, l'anglais et, plus récemment, le français québécois.

Parmi les mots qui nous viennent de France, plus de la moitié sont issus des parlers régionaux : nous les appelons *dialectalismes*. Ceux-ci n'ont jamais intégré la langue française (de référence) et ont été utilisés – et le sont souvent encore – dans certaines régions de France, notamment dans les régions de l'Ouest. L'autre moitié des mots hérités de France est plutôt tirée du français d'époque, c'est-à-dire du français du XVII^e siècle. Les *archaïsmes* sont des emplois qui faisaient partie de la langue française au moment de la colonisation, mais qui, depuis, sont sortis de l'usage en France alors qu'ils sont toujours employés au Canada.

Malgré l'importance des Amérindiens dans la survie et le développement des premiers établissements français au Canada, peu d'amérindianismes ont intégré les français du Canada : à peine 1 % de tous les écarts lexicaux retrouvés dans les français du Canada sont d'origine amérindienne. La plupart des emprunts amérindiens ont subi des transformations phonétiques et décrivent la nature du continent nord-américain. Nous pouvons expliquer cette lacune en comparant la structure linguistique du français avec la structure très différente, et difficilement transférable, des langues amérindiennes.

La plupart des emprunts anglais dénotent un rapprochement lexical avec l'anglais américain et non l'anglais britannique. Cette constatation témoigne de la période des emprunts qui débute bien après l'établissement des communautés francophones au Nouveau Monde.

La présence accrue d'anglicismes est problématique dans les français du Canada aujourd'hui. Plusieurs linguistes déplorent cette tendance, mais semblent croire que les emprunts limités au lexique ne nuiront pas aux bases structurales françaises pourvu que « la phonétique, la morphologie et la syntaxe des parlers francophones canadiens resteront françaises⁷ ». Il est vrai que les interférences lexicales sont souvent moins dommageables puisqu'elles ne font que remplacer un signifiant français (ou *mot*) par un autre.

Il est aussi intéressant de noter que certains emprunts sont moins fréquents qu'ils l'étaient voilà 40 ou 50 ans. Réjeanne LeBlanc, auteure d'une thèse portant sur la disponibilité des mots en milieu minoritaire entre 1963 et 1985, ici dans le lexique acadien, dresse des listes de référents anglais prépondérants en 1963 mais non plus en 1985⁸; on remarquera, par

⁷ MASSIGNON, Geneviève. *Les parlers français d'Acadie. Enquête linguistique*, Paris, librairie C. Klincksieck, [1962], 2 vol., p. 732.

⁸ Cette recherche est basée sur la comparaison de deux enquêtes menées à 22 ans d'intervalle et comprenant 2000 témoins. La première enquête, entreprise en 1963, avait pour but de mesurer le

exemple, une nette baisse des anglicismes dans l'indice de disponibilité de certains mots qui ont trait à l'habillement : *jacket, slip, sweater, raincoat, overcoat, belt, necktie, skirt, slacks, scarf, overshoe, slipper, housecoat, bloomers, overhall, sneaker, blouse* et *bathing suit*⁹ sont des mots moins utilisés chez les francophones du Canada aujourd'hui.

Enfin, plusieurs termes contemporains sont issus de l'Office québécois de la langue française et visent à remplacer des anglicismes acceptés en France. Voici quelques mots récents que les communautés francophones du Canada ont d'ores et déjà acceptés comme termes propres à l'usage : *baladeur* plutôt que *walkman* (1985); *courriel* plutôt que *e-mail* (1996); *pourriel* plutôt que *spam* (1997); *baladodiffusion* plutôt que *podcasting* (2004). Il est intéressant de noter, par ailleurs, que certains mots ont été acceptés par la France à la suite de leur insertion « officielle » dans le français québécois : le mot *courriel*, par exemple, consigné au Québec à partir de 1996, a été proposé en France comme équivalent de *e-mail* par le Journal officiel en 2003.

D'autres mots n'ont aucun lien évident avec les influences supposées sur les français du Canada, car ils ne sont retrouvés ni dans les vieux parlers de France, ni dans les dictionnaires, ni dans la langue amérindienne ou anglaise. Il s'agit souvent de mots qui ont été inventés, soit dans le sens ou la forme, pour identifier les réalités géographiques, naturelles, culturelles et sociales du Nouveau Monde. Les premiers colons n'étaient pas lexicographes, mais il fallait bien qu'ils identifient les manifestations matérielles qui les entouraient pour y faire référence. La faune et la flore nord-américaines devaient dans ce sens être nommées, car beaucoup de plantes et d'animaux étaient inconnus des premiers habitants. Comment allait-on s'y prendre? À défaut d'emprunts amérindiens, la méthode la plus simple était de juxtaposer des mots connus sur cette nouvelle réalité. Les *canadianismes sémantiques* ont donc été formés à partir d'une extension de sens, d'une atténuation de sens ou encore par métonymie. Prenons le « rouge-gorge » comme exemple : ce terme est mieux connu et souvent plus utilisé que son équivalent scientifique « merle d'Amérique ». Ce n'est pourtant pas une création canadienne. Il existe bel et bien un rouge-gorge en Europe et cet oiseau a la gorge et le ventre rouges, mais il n'est pas apparenté au merle d'Amérique. En découvrant cette espèce indigène en Amérique du Nord, les colons n'avaient aucun nom pour l'identifier. En réalisant que le rouge-gorge européen était inexistant au Nouveau Monde, ils optèrent pour nommer *rouge-gorge* cette nouvelle espèce à la gorge et au ventre rouges. Le sens du signifiant européen fut donc transféré vers un nouveau signifiant nord-américain.

Enfin, d'autres termes ont été tout simplement inventés à partir de familles de mots déjà connus. On parle alors de *canadianismes formels*. Tous les champs conceptuels ont également reçu leur part de nouvelles formes de mots : mentionnons ici *érablière* (de érable) ou encore *cédrière* (de cèdre).

vocabulaire des jeunes acadiens du Nouveau-Brunswick afin de le comparer à celui de leurs homologues français. William MACKAY et Simone RAINVILLE reprennent cette même enquête en 1985. C'est alors l'étudiante Réjeanne LEBLANC qui fait la comparaison des données.

⁹ LEBLANC, Réjeanne. *L'Évolution du vocabulaire chez les jeunes acadiens et acadiennes du Nouveau-Brunswick : facteur espace et temps*, thèse de doctorat, 1993, p. 127.

Besoin d'une langue commune en France : création de l'Académie française

Un deuxième facteur qui effrite la légitimité du français au Canada est le statut prééminent du français parisien, *alias* français de référence. Comment a-t-il atteint cette position prestigieuse? La réponse se trouve dans l'embrouillamini linguistique de la France au XVII^e siècle.

En général, une langue s'autogère d'elle-même. Ses éléments superflus disparaissent pour être remplacés par d'autres éléments plus contemporains et nécessaires. La notion de « langue vivante » rend compte de cette réalité linguistique : une langue évolue selon les besoins de communication des gens qui la parlent. La langue française a cependant connu une histoire plus corsée en France. Alors que ce pays cherchait à présenter une image plus unifiée au XVII^e siècle, le roi Louis XIII a imposé le français comme langue principale sur l'ensemble du territoire.

C'est d'abord François de Malherbe (1555-1628), poète français reconnu, qui façonne des théories sur la langue française. Selon lui, le français doit être en tous points clair et simple. Suivra la fondation, par le cardinal de Richelieu, de l'Académie française en 1635. C'est avec Claude Favre de Vaugelas (1585-1650) que la langue française va dès lors s'ennoblir. L'Académie propose quatre ouvrages de référence pour préciser les usages langagiers : un dictionnaire, une grammaire, une rhétorique et une poétique. Plusieurs règles sont énoncées et le français devient plus statique. Le *Dictionnaire de l'Académie*, dont la première édition remonte à 1694, sera certes la référence pour le bon emploi des termes français. Une grammaire paraîtra en 1932, tandis que les deux derniers ouvrages n'ont toujours pas vu le jour.

Quatre siècles plus tard, les communautés francophones du monde entier sont toujours sous l'emprise de cette académie. Tous les francophones, à l'exception peut-être des gens habitant l'Île-de-France, soit la région parisienne, cherchent à maîtriser le plus possible ce français étranger. Alors que pour d'autres groupes linguistiques, c'est le besoin de communiquer efficacement qui prime en tout temps, chez les francophones, c'est en plus le désir de rejoindre un idéal linguistique qui n'est souvent plus actuel.

Il n'est pourtant pas possible de faire fi de cette tendance linguistique. Ce besoin de conformité se rencontre encore aujourd'hui dans toutes les communautés francophones du monde entier. Alors qu'il est impossible pour une communauté francophone hors France d'adopter en tous points les éléments distinctifs du français de référence, il est toutefois possible et souhaitable d'ajuster les éléments de la variété de français régional pour qu'ils agissent comme tremplin vers un français « standardisé » régional.

Ce sont donc deux évolutions linguistiques distinctes qui ont créé la disparité linguistique que nous connaissons aujourd'hui entre les français du Canada et le français de France : d'une part, le besoin d'adapter la langue française à la réalité nord-américaine et, d'autre part, le besoin pour le français de France de servir d'outil d'unification.

Le français canadien versus l'anglais : se mesurer à la *lingua franca* du monde

Peu d'influence sur les français du Canada jusqu'au XVIII^e siècle

Jusqu'au XVIII^e siècle, les colons français demeurent maîtres des territoires connus alors sous le nom de Nouvelle-France et d'Acadie et vaquent à leurs travaux quotidiens. Les variétés de français en usage, étant peu influencées par l'amérindien et l'anglais, demeurent les langues dominantes sur le territoire où les colons sont majoritaires : ces variétés de français sont bien acceptées et bien perçues par leurs locuteurs, puisqu'elles remplissent leur fonction de véhicule de communication.

En Nouvelle-France, la communauté francophone, nombreuse et en pleine croissance, n'utilise que le français comme langue de communication. Et ce, même après la Conquête de 1763.

En Acadie, la population francophone, moins nombreuse, doit composer rapidement avec la présence anglaise. En fait, les Acadiens deviennent dès le XVII^e siècle des fournisseurs importants auprès des Britanniques. Le surplus de produits agricoles fait aussi son chemin vers les colonies de la Nouvelle-Angleterre. Ces échanges favorisent probablement un intérêt pour la langue anglaise : l'anglais devient la langue de commerce et les Acadiens les plus débrouillards profitent de la situation. Ils apprennent l'anglais et certains l'écrivent même assez bien¹⁰. L'anglais devient rapidement une langue de prestige au sein de la population acadienne, car elle apporte des bénéfices indéniables.

À partir de 1713 en Acadie et de 1760 en Nouvelle-France, les Britanniques coupent tous les liens avec la France. Les colons français habitent maintenant un territoire anglais où il ne sera plus possible de défendre leurs droits culturels ou linguistiques : ils devront plutôt composer avec la présence anglophone. Pour une première fois dans l'histoire des communautés francophones du Canada, l'anglais va s'insérer dans le quotidien de façon plus insistante, alors qu'il était jusqu'à cette époque utilisé principalement par les commerçants.

Hégémonie de l'anglais

Que ce soit par le biais des pérégrinations vers les colonies britanniques ou encore par la présence anglaise dominante sur le territoire francophone maintenant britannique, la langue anglaise s'ingérera dans toutes les sphères de la vie des francophones du Canada. Un déferlement d'anglicismes intégrera les français du Canada pour préciser les termes juridiques et parlementaires ainsi que les termes liés au commerce et aux échanges. Faute de mieux, des termes anglais seront intégrés pour décrire des réalités qui n'ont aucun équivalent français. Les français du Canada seront dès lors influencés davantage par le parler anglais nord-américain que par le parler d'Angleterre.

¹⁰ Nous avons certaines lettres écrites en anglais par des Acadiens faisant affaire avec la Nouvelle-Angleterre dès le XVII^e siècle. Voir à ce sujet BABITCH, Rose Mary, « The English of Acadians in the Seventeenth Century », *Papers from the Annual Meetings of the Atlantic Provinces Linguistic Association*, 3^e colloque tenu à Pointe-de-l'Église (N.-É.), 1979, p. 96-115.

Dans cette envolée seront d'abord intégrés les mots issus de la révolution industrielle : les équipements et machines oratoires, jusqu'alors inconnus des communautés francophones, intégreront autant leurs modes de vie agricoles que leur vocabulaire, d'où la présence de *feed* ou de *trasher*. La présence d'anglicismes dans les français du Canada est donc un phénomène qui ne date pas d'hier. Et, au cours du XX^e siècle, d'autres termes anglais intégreront les français du Canada avec la poussée des innovations techniques et technologiques. Cette tendance se poursuit toujours aujourd'hui.

MESURES POUR ATTÉNUER LE SENTIMENT D'INSÉCURITÉ LINGUISTIQUE

La solution incontournable : un plan d'aménagement linguistique

Les communautés francophones du Canada se réveillent à la réalité linguistique qui les entoure. Elles prennent conscience, par exemple, que l'affichage commercial peut illustrer la perception qu'une communauté a d'elle-même. Des panneaux de publicité unilingues anglais parlent certainement de la force économique que détiennent les anglophones dans le milieu commercial, mais ne laissent-ils pas aussi supposer que les communautés francophones du Canada ont peu de pouvoir d'achat et qu'elles ne valent pas la peine d'être sollicitées? Est-ce que les commerçants sentent réellement qu'ils peuvent se passer de leur clientèle francophone, ou sont-ils plutôt soulagés qu'elle accepte de passer pour une communauté de deuxième classe?

Cet exemple rend compte du besoin chez les communautés francophones du Canada de prendre en main certains aspects de leurs réalités linguistiques. Ce même éveil a eu lieu au Québec voilà 30 ans. Mais cette prise de conscience a été longue et parfois brutale : réfléchir aux facteurs qui façonnent une situation linguistique oblige également un regard sur la perception qu'a une communauté d'elle-même, ce qui n'est pas toujours facile à faire et encore moins à changer. Dans le cas du Québec, certaines « anomalies » – pour emprunter un terme retrouvé dans un rapport de la Commission Laurendeau-Dunton – ont forcé la population québécoise à revoir sa position face au français sur son territoire.

Bien que le Québec soit majoritaire sur son territoire, il a connu les mêmes menaces d'assimilation auxquelles sont assujettis aujourd'hui les francophones hors Québec. Ces francophones doivent se rendre compte que « l'évolution d'une langue est liée au destin de ceux qui la parlent, que la qualité de la langue est le reflet de la qualité de vie de ses locuteurs¹¹ ». La question linguistique cesse alors d'être une question de langue pour devenir une question économique et politique, un élément stratégique qui va libérer une communauté de sa condition de peuple dominé et la faire participer de plain-pied à la vie économique et industrielle de son milieu.

Selon certains linguistes, une langue qui veut survivre doit compter sur au moins 20 % de la population globale du territoire¹². Au Canada, la population francophone représente

¹¹ CORBEIL, Jean-Claude. *L'aménagement linguistique du Québec*, Montréal, éditions Guérin (collection Langue et Société), 1980, p. 31.

¹² LECLERC, Jacques. *Langue et société*, p. 179.

21,8 % de la population totale¹³, le Québec représentant la presque totalité de ce pourcentage. Les communautés francophones du Canada se voient donc protégées des griffes de l'assimilation grâce à la présence québécoise au sein du même pays. Cette réalité n'empêche pas que la langue prépondérante au Canada soit l'anglais et que le français *tenace* se limite souvent aux régions à forte majorité francophone. Un assouplissement des lois à l'égard des variations linguistiques est à prévoir, mais « les langues minoritaires se doivent d'étendre leurs revendications sur les plans politiques et économiques si elles veulent assurer leur épanouissement¹⁴ ». Ces revendications rejoignent la notion d'aménagement linguistique.

Un plan d'aménagement linguistique vise essentiellement deux objectifs : préciser une norme pour mieux contrer la langue dominante; maintenir et encourager la vitalité ethnolinguistique. Certains chercheurs parlent alors d'aménagement interne (pour le code) et d'aménagement externe (pour le statut)¹⁵.

Le français canadien versus le français de référence : efforts de normalisation

Norme prescriptive encouragée par l'Académie française

Nous avons déjà mentionné que les français du Canada font partie de la grande famille des variétés de français dans le monde, tout comme le suisse romand, le français belge, le français d'Haïti et les français d'Afrique. Comme locuteurs de cette langue, nous rendons compte qu'il existe aussi des variantes à l'intérieur même de ces variétés de français. Pourtant, malgré ces particularités, les membres d'une communauté parviennent à se comprendre. Le grand nombre de parties langagières communes à tous ses membres domine les possibles différences individuelles. Ce sont ces parties communes qui déterminent la *norme*.

La norme peut donc se définir comme les parties langagières communes à tous les membres d'une communauté linguistique. En voulant modifier ces parties communes, tous les membres doivent s'entendre sur les changements et s'y conformer. Sans cet accord, une partie seulement de la communauté ferait usage des modifications, alors que l'autre pourrait ne plus comprendre la communication. Certains termes français témoignent néanmoins de cette situation langagière discordante. Prenons comme exemple le cas du mot *dîner* : la France a décidé au début du XIX^e siècle de modifier la désignation des repas pris au cours de la journée. Alors que ses citoyens dînaient à midi, elle a décidé d'employer le terme *dîner* pour le repas du soir, en remplaçant le repas du midi par *déjeuner*. La France n'a pas consulté les autres régions francophones du monde avant de modifier ces définitions. Ces changements ont eu les répercussions que l'on connaît aujourd'hui : on dîne à midi au Canada, en Belgique et en Suisse, alors qu'on dîne en soirée en France.

¹³ STATISTIQUE CANADA. Recensement de 2006.

¹⁴ LECLERC. Jacques, *Langue et société*, p. 193.

¹⁵ BROWN, Becky. « L'élaboration d'une norme endogène en Louisiane francophone », Albert Valdman *et al.* (dir.), *Le français en Amérique du Nord, état présent*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2005, p. 391.

Comme la langue est avant tout un outil utilisé par une collectivité, il est évident que tout changement sous-tend des répercussions sociales et affectives. Modifier la norme devient alors un exercice plus compliqué et délicat. Comment choisir ce qui doit et ce qui ne doit pas faire partie des changements? Quels éléments de langue seront acceptés et lesquels ne le seront pas?

Dans le passé, la norme a été envisagée chez les Grecs et les Latins comme un outil pour fixer la pureté de la langue. Cette norme *prescriptive* encourageait une conception supérieure de la langue en question et visait la pureté, la clarté et l'esthétique. L'écrit était privilégié. Cette norme cependant ne tenait pas compte des variétés d'usage d'une langue selon les circonstances. Il faut aussi admettre que les notions de clarté et de pureté sont très subjectives, comme le souligne le linguiste Jacques Leclerc en indiquant que « dire 's'enfarger' au lieu de 's'empêtrer', *spring* au lieu de 'ressort', 'dompe' (*dump*) au lieu de 'dépotoir', etc., ne met pas du tout en jeu la clarté, la logique ou la pureté de la communication¹⁶ ».

C'est pourtant la voie qu'ont pris les premiers analystes de la langue française sous l'égide de l'Académie française. Pour Claude Favre de Vaugelas, instigateur de l'ennoblissement du français au XVII^e siècle, le bon usage n'était pas l'apanage de la majorité des locuteurs, mais bien de l'élite, soit la cour de France.

Norme fonctionnelle pour les français d'aujourd'hui

Les linguistes d'aujourd'hui favorisent davantage une norme fonctionnelle. Cette norme a comme principe d'utiliser toutes les variétés d'une langue, pourvu qu'elles soient *fonctionnelles* dans les circonstances où elles sont utilisées. Elle permet d'être élaborée en fonction de la réalité linguistique vécue par la communauté. Selon les tenants de la norme fonctionnelle, « toutes les variétés d'une langue sont nécessaires selon le contexte situationnel et social dans lequel elles apparaissent, et c'est pour cette raison qu'elles existent¹⁷ ». Selon cette idéologie, le bon usage d'une langue est donc celui qui est adapté à toutes les situations de la vie en société. Cette réalité linguistique devient alors la pierre angulaire à partir de laquelle la communauté peut construire une norme qui reflétera ses besoins réels et immédiats en matière de communication.

En voulant étudier la « fonctionnalité » d'une langue, nous devons examiner toutes les situations de communication dans lesquelles elle se présente. Il faut savoir qu'une langue offre plusieurs façons d'exprimer des contenus semblables, que l'on identifie comme *registres de langue*. Ces niveaux d'expression se rencontrent dans des contextes culturels différents, mais se distinguent le plus souvent par le changement de ton qu'adoptera un même individu dans différentes situations de communication. Quelqu'un, par exemple, s'exprimera différemment s'il parle à un adulte étranger ou à un enfant, s'il s'exprime entre amis ou face à un public, etc. « Amène-toi icitte! » ou « Approchez, je vous prie! » reflètent le même sens : ce sont les contextes de communication qui vont déterminer le choix d'une phrase plutôt qu'une autre.

¹⁶ LECLERC, Jacques. *Langue et société*, p. 365.

¹⁷ LECLERC, Jacques. *Langue et société*, p. 368.

Il faut savoir, par ailleurs, que tout peuple présente plusieurs registres de langue. À Paris, noyau du français de référence, un registre familier, voire vulgaire, a tout aussi pignon sur rue : pour preuve, les nombreux dictionnaires qui consignent l'argot parisien. Plus près de nous, au Québec, nous pouvons constater que les gens de certaines régions ne parlent pas tous comme les animateurs de la télévision ou de la radio de Radio-Canada.

Dans un exercice de normalisation, il faut considérer toutes les situations d'usage, ce qui signifie l'examen de tous les registres de langue. Certains registres seront cependant plus affectés que d'autres. Les registres populaire et familier n'ont pas à subir de transformations puisqu'ils sont utilisés entre amis, en famille, où les particularités langagières présentent moins de difficultés de compréhension : tous les membres partagent les mêmes notions langagières. Les composantes des registres soutenus (ou corrects et littéraires), par contre, devront être examinées, puisque ceux-ci sont utilisés dans des situations de communication où peuvent interagir des étrangers : les particularités langagières régionales pourraient, par exemple, compromettre la bonne communication. Une norme linguistique devra, dans ce cas, « neutraliser » la langue en y éliminant certaines particularités régionales.

Il ne faut pas oublier que les registres soutenus confèrent aussi un statut social privilégié à leurs locuteurs. Plusieurs chercheurs confirment cette réalité sociolinguistique en admettant que « ceux et celles qui utilisent une langue de qualité détiennent un pouvoir que n'ont pas les autres. En effet, celui ou celle qui sait bien parler et écrire correctement une langue possède un atout fondamental pour occuper une place élevée dans la société. Par contre, ceux qui écrivent moins bien, et à plus forte raison ceux qui ne savent pas écrire, peinent à trouver un emploi rémunérateur et satisfaisant. Ainsi, la maîtrise de la langue est un marqueur social significatif et un instrument de pouvoir économique dans la société¹⁸ ». La normalisation des registres soutenus devient donc primordiale pour une communauté qui cherche à s'émanciper dans les différentes sphères du pouvoir et à se sécuriser dans l'usage de son véhicule de communication.

Politique d'intégration des canadianismes

Pour attaquer le XXI^e siècle de plain-pied, les communautés francophones du Canada doivent s'assurer que leur outil de communication rejoint les besoins langagiers d'une langue moderne. Nous pouvons examiner les études qui ont porté sur la langue française au Québec, pour ensuite extrapoler ces données sur les français hors Québec.

Le Québec a beaucoup réfléchi sur l'élaboration d'une norme linguistique¹⁹. Ses travaux, qui portent essentiellement sur le parler québécois, peuvent certainement éclairer les procédures à suivre quant au choix de particularismes linguistiques propres aux autres variétés de français. Le Québec présente, comme chez les communautés francophones du Canada, une variété linguistique régionale qui tire ses origines de la France. Également

¹⁸ CAJOLET-LAGANIÈRE, Hélène, et Pierre MARTEL. *La qualité de la langue au Québec*, p. 10.

¹⁹ La notion d'un français québécois standard s'est précisée à partir du moment où le Québec a voulu légiférer sur le français en usage sur son territoire. Voir, entre autres, MARTEL, Pierre, « Quelles sont les suites à l'avis du Conseil de la langue française sur l'aménagement de la langue? », *Actes du colloque sur la problématique de l'aménagement linguistique (enjeux théoriques et pratiques)*, Québec, Gouvernement du Québec (Office de la langue française), 1994, tome II, p. 405-428; MARTEL, Pierre et Hélène CAJOLET-LAGANIÈRE, « Oui au français québécois standard », *Revue Interface*, septembre – octobre 1995, p. 14-25.

coupé de la mère patrie, le Québec a façonné une variété de langue qui diffère du français de référence. D'autre part, cette province baigne dans la même culture nord-américaine anglophone, ce qui permet d'effectuer certains rapprochements en ce qui concerne les emprunts étrangers et leur politique d'intégration.

L'Office québécois de la langue française, formé par le gouvernement provincial en 1961, avait pour mandat principal de développer et de préciser la langue française comme langue de travail. Ses objectifs rejoignent nécessairement les paramètres d'une langue normative puisqu'il doit saisir les particularités linguistiques du Québec pour les insérer ensuite dans une politique langagière. Les choix linguistiques adoptés par l'Office québécois de la langue française ont reflété le registre le plus représentatif de la langue parlée courante. N'étant pas nécessairement conforme en tous points à la langue standard dans sa variante locale, ce registre courant s'est présenté néanmoins comme « neutre », dans la mesure où il transcendait en principe les différences linguistiques déterminées socialement ou géographiquement. Ainsi défini, c'est ce registre qui allait en fin de compte servir de signe de reconnaissance pour la majorité des locuteurs.

En définitive, une norme doit prendre en considération trois facteurs importants : elle doit se conformer le plus possible à la norme de la langue standard; elle doit être une norme fonctionnelle, c'est-à-dire qu'elle doit rejoindre les différents usages de sa communauté; enfin, elle doit assurer un certain systématisme dans son organisation, c'est-à-dire qu'elle doit être régie par des règles précises et uniformes. Cette hiérarchie encourage une conformité à la langue standard pour ensuite terminer avec les particularités régionales soigneusement identifiées. Plusieurs linguistes insistent sur ce choix de facteurs en indiquant qu'à l'ère des communications mondiales, les choix linguistiques « doivent refléter une meilleure communication à l'échelle du globe et non plus s'arrêter sur les différences langagières qui nous séparent²⁰ ».

Bien qu'une démarche normative doive prendre en considération tous les éléments de la langue, ce sont les mots et expressions qui nécessitent le plus d'attention : ils représentent le plus souvent la composante la plus divergente du modèle standard. L'Office québécois de la langue française a produit un document définissant les critères par lesquels des québécismes techniques et scientifiques peuvent recevoir une reconnaissance officielle. Ce document, intitulé *Énoncé d'une politique linguistique relative aux québécismes*, agit comme « cadre de référence visant à proposer une norme de la langue française au Québec²¹ ». On peut lire dans l'avant-propos que les choix langagiers sont basés sur « la communication institutionnelle ou officielle dans le cadre délimité par la *Charte de la langue française* et dans le registre soutenu de la langue française au Québec²² ». On reconnaît le phénomène des québécismes comme « moyen d'enrichissement de la langue française dans son ensemble²³ » et l'énoncé doit viser à établir les lignes directrices pour les utiliser.

²⁰ BELLEAU, Irène. « L'enseignement du lexique au secondaire et les besoins lexicographiques actuels », CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE (éd.), *Dix études portant sur l'aménagement de la langue au Québec*, Québec, Gouvernement du Québec, 1990, p.118.

²¹ OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE. *Énoncé d'une politique linguistique relative aux québécismes*, Québec, Office de la langue française, 1985, p. 10.

²² OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE. *Énoncé d'une politique linguistique relative aux québécismes*, p. 4.

²³ OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE. *Énoncé d'une politique linguistique relative aux québécismes*, p. 12.

Nous avons reproduit ici les énoncés généraux du document. Ceux-ci peuvent mieux éclairer une démarche semblable pour les communautés francophones du Canada :

Fréquence d'usage des mots : sont acceptés les québécismes dont la fréquence d'usage est plus élevée que celle de leurs synonymes français (ex. fin de semaine, *week-end*; tuque, bonnet); les québécismes néologiques qui se sont rapidement répandus dans l'usage francophone (ex. nordicité, ciné-parc); les mots qui représentent de fait des réalités étrangères à la culture des usagers de la langue emprunteuse; les amérindianismes; les emprunts intégrés au français général, notamment ceux qui sont attestés dans les principaux dictionnaires publiés avant la Seconde Guerre mondiale.

Répartition des mots : sont acceptés les québécismes répandus ou connus de la plupart des Québécois; sont rejetés les québécismes qui ne touchent qu'une région particulière (connu sous le nom d'*endorégionalismes*).

Ancienneté des mots : sont acceptés les québécismes anciens qui font déjà partie du patrimoine linguistique des Québécois, soit les emprunts anciens à l'anglais²⁴ et aux langues amérindiennes ainsi qu'à leurs dérivés, composés ou syntagmes (ex. *drave, draver, draveur; boycott, boycottage, boycotter; canot, canotage, canoter*). La période de la Révolution tranquille (vers 1960), qui marque un tournant dans l'histoire politique, sociale et culturelle du Québec, a été retenue comme coupure temporelle entre les québécismes classés *anciens* ou *récents*.

Mots sans équivalence française : sont acceptés les québécismes qui servent à remplacer un emprunt pour lequel il n'existe pas d'équivalent français (*magasinage* pour *shopping*; *traversier* pour *ferry-boat*); les québécismes qui désignent des particularités québécoises ou nord-américaines, le plus souvent liées à la faune, la flore, la géographie, l'alimentation, les structures administratives et politiques, etc. (ex. *polyvalente* pour « école servant à la communauté pour des usages extra-scolaires »); sont rejetés les emprunts québécois à d'autres langues dont il existe des équivalents français ou québécois (*gradué* de l'anglais *graduate*, remplacé par *diplômé*; *gasoline* de l'anglais *gasoline*, remplacé par *essence*).

Mots dérivés de mots français : sont acceptés les québécismes qui complètent facilement certaines familles lexicales françaises (*érablière*, de érable); les québécismes qui répondent à des besoins terminologiques tout en constituant des néologismes qui obéissent aux modes de formations des mots en français (*motoneigiste*, de motoneige); sont rejetés les québécismes qui ne respectent pas les règles de la formation lexicale en français (*dropout, focusser*).

Mots ayant un sens différent du sens français : sont acceptés les québécismes de sens (ex. *terminologie* pour « étude systématique des termes »).

²⁴ L'Office québécois de la langue française a également élaboré une *Politique relative à l'emprunt de formes linguistiques étrangères* (1980) et une *Politique de l'emprunt linguistique* (2007).

Mots communs avec d'autres communautés francophones : sont acceptées les unités qui, tout en ayant le même sens, appartiennent en même temps à deux ou à plusieurs collectivités francophones, ce qui inclut des variantes morphologiques ou orthographiques.

À la suite des efforts qu'a faits la province du Québec pour encadrer sa langue, nous constatons aujourd'hui que ses efforts de normalisation ont peu modifié les paramètres de son français par rapport au français de référence : à peine quelques centaines de mots figurent parmi les québécismes jugés « de bon aloi ». On peut alors se demander si l'exercice était nécessaire. Peut-être ne l'était-il pas en considérant uniquement l'acceptation de quelques particularités langagières régionales, mais la démarche en soi a été un exercice capital pour les Québécoises et Québécois : ils ont pu mieux comprendre et apprécier les éléments de leur langue et ainsi se rasséréner face à elle. Cette démarche peut être tout aussi bénéfique aux communautés francophones du Canada.

Le français canadien versus l'anglais : encourager une vitalité ethno linguistique

Mise en place d'une politique linguistique

Une communauté qui n'arrive plus à s'autogérer comme entité culturelle autonome face à la culture dominante se laisse tranquillement intégrer à l'autre culture. En ce qui concerne la langue, c'est le phénomène d'assimilation qui entre en jeu. Plusieurs régions francophones hors Québec ont déjà succombé à cette réalité sociale : dans ces communautés, seules les personnes âgées parlent toujours le français. Plusieurs autres régions sont actuellement touchées par l'assimilation à différents degrés, mais certaines communautés se prennent en main, encouragent le fait français dans leur milieu et sont conscientisées, par exemple, à l'importance d'une école francophone pour leurs enfants.

Une telle démarche vise à revitaliser la langue française. D'où la nécessité de se familiariser avec la notion de vitalité ethno linguistique. Cette vitalité mesure le degré d'autonomie qu'acquiert une communauté culturelle face à d'autres communautés concurrentes et influence sa perception d'elle-même comme collectivité distincte.

La vitalité ethno linguistique : quatre facteurs à considérer

La vitalité ethno linguistique est évaluée selon plusieurs facteurs sociologiques. Nous vous présentons ici les quatre facteurs les plus importants, soit les facteurs démographique, économique, politique et culturel. Chacun contribue à façonner la vitalité d'une langue; ensemble, ils permettent d'arriver à une vision globale plus juste de la situation linguistique en milieu minoritaire.

Par ailleurs, chaque facteur présente des variables qui ont une incidence sur la vitalité d'une langue : nous présentons ici celles qui, selon nous, rejoignent davantage la problématique d'une communauté en situation linguistique minoritaire. Ces variables permettront, par la suite, de préciser un plan d'aménagement pour la variété linguistique régionale.

Facteur démographique

Le nombre de personnes qui parlent une langue influence sa vitalité. Plus le nombre est grand, plus la langue a des chances de s'épanouir dans sa communauté et même au-delà, en s'imposant sur d'autres langues moins *fortes*. Le facteur démographique comprend donc le nombre de personnes représentant une communauté linguistique ainsi que le pourcentage que ce nombre représente vis-à-vis des autres regroupements culturels en présence.

Une langue qui n'est parlée que par un petit groupe nécessite souvent l'usage d'une deuxième langue pour communiquer avec l'extérieur, pour accéder à certains échanges par exemple. Cette langue de commerce, de par son statut socioéconomique, devient souvent langue dominante; la première langue du groupe perd alors son statut privilégié et s'estompe tranquillement au fil des générations.

Quelles variables influencent le facteur démographique? D'abord, le taux de natalité. Un faible taux de natalité encourage évidemment l'assimilation vers le groupe dominant, surtout dans les régions francophones isolées où le nombre restreint d'enfants ne justifie même plus la présence d'une école francophone; le mouvement de population (immigration et émigration) comprend les exodes au début de la colonisation dus aux conflits entre nations et, par la suite, les exodes causés par le manque de main-d'œuvre aux États-Unis d'une part et le manque d'emplois au Canada d'autre part; les mariages mixtes (ou exogames) dans les milieux minoritaires présentent un autre défi lorsqu'on considère que les enfants issus de ces unions adopteront tout probablement la langue dominante comme langue familiale lorsqu'ils seront en âge de créer leur propre foyer; enfin, la migration vers les milieux urbains, principalement chez les jeunes, menace la vitalité ethno-linguistique en milieu minoritaire, car l'urbanisation accrue « contribue à un affaiblissement des communautés francophones et les jeunes migrants francophones qui intègrent les milieux urbains deviennent plus vulnérables à l'assimilation linguistique²⁵ ».

Facteur économique

Le regretté François Mitterrand, président français, déclarait lors du Sommet de la Francophonie tenu à l'île Maurice en 1993 qu' « il serait désastreux d'aider à la généralisation d'un modèle unique [de langue] et il faut y prendre garde. Ce que les régimes totalitaires n'ont pas réussi à faire, les lois de l'argent alliées aux forces techniques vont-elles y parvenir? »

Il est effectivement impossible aujourd'hui de nier l'impact des forces économiques sur les sociétés du monde entier : elles influencent notre vie quotidienne autant dans nos habitudes de consommation que dans nos choix langagiers. Nous sommes conscients de la prédominance de certaines langues dans les sphères de pouvoirs économique et social.

²⁵ LANDRY, Rodrigue, Kenneth DEVEAU et Réal ALLARD. « Au-delà de la résistance : principes de la revitalisation ethno-linguistique », Communication présentée au 73^e Congrès de l'ACFAS, Colloque du Réseau de recherche sur la francophonie canadienne, Durabilité de nos communautés : de nouvelles ressources et de nouveaux biens, Université du Québec à Chicoutimi, mai 2005, p. 5.

Quelles variables influencent le facteur économique? Le pouvoir et l'autonomie économique encouragent les communautés à gérer leurs propres finances et leur offrent l'avantage de détenir une certaine autonomie économique qui leur permet de planifier leur avenir et soutenir leur épanouissement; l'autonomie économique peut également influencer la langue du milieu de travail parce qu'autrement, c'est la langue dominante qui va être imposée aux employés pour assurer une gestion plus efficace des communications; l'économie des régions minoritaires a longtemps été appuyée par le secteur primaire traditionnel (agriculture, pêche, chasse et exploitation des mines), ce qui se traduit souvent par un revenu annuel sous la moyenne du revenu national par habitant. De plus, l'évolution des marchés du travail vers les secteurs des services, de l'information et des technologies n'empêche pas à plusieurs régions de faire le virage vers ces nouveaux domaines d'emploi; les échanges commerciaux impliquent nécessairement une langue avec laquelle les offres et les demandes vont être discutées : avec la mondialisation des échanges, c'est souvent l'anglais qui domine cette sphère de communication. D'où notamment l'affichage unilingue anglais.

Facteur politique

Le pouvoir politique peut être un puissant instrument de promotion d'une langue : il est capable d'appuyer son établissement, son maintien et son épanouissement. Les gouvernements peuvent ainsi imposer une langue dans l'enseignement, dans le monde du travail, dans l'administration, dans la rédaction des lois, dans l'affichage, etc. Cette imposition linguistique est un acte « d'autorité politique dont le but est de gagner des effectifs en transformant l'allégeance linguistique des citoyens²⁶ ». Le soutien du gouvernement est donc un facteur important dans l'épanouissement des langues minoritaires et peut même assurer leur survie.

Dans le monde, 45 États déclarent l'anglais comme langue officielle. Le français vient au deuxième rang avec 33 États. Suivent l'arabe avec 21 États et l'espagnol avec 20 États. Les pays qui légifèrent plus d'une langue officielle sont peu nombreux : cette situation s'explique non pas par le manque de langues sur un territoire donné, mais plutôt par le coût rattaché à l'instauration et le maintien de plusieurs langues officielles. Outre le Canada, mentionnons la Finlande, l'Afghanistan, le Cameroun, les îles Seychelles et Maurice, et le Vanuatu qui présentent deux langues officielles. La Suisse en possède quatre : le français, l'allemand, l'italien et le romanche.

Quelles variables influencent le facteur politique? La souveraineté territoriale qui entend qu'une langue se voit instituer un territoire qui lui soit propre. Une langue sans territoire semble vouée à la disparition, surtout s'il s'agit d'une langue minoritaire sur l'ensemble des délimitations du territoire; un statut juridique en place qui vise à protéger les intérêts de ceux-ci de trois façons : en encourageant la non-discrimination, en promulguant un statut juridique différencié et en instaurant un bilinguisme institutionnel des organismes non gouvernementaux voués à des fins politiques.

²⁶ LECLERC, Jacques. *Langue et société*, p. 148.

Facteur culturel

Le facteur culturel comprend les établissements d'enseignement, le nombre et la variété des médias accessibles, ainsi que les services, établissements et organismes en place qui appuient les langues en présence.

L'accès à l'enseignement dans la langue maternelle de l'élève est important pour toutes communautés minoritaires qui veulent assurer leur épanouissement linguistique parce que les établissements scolaires de même que le milieu familial sont de toute première importance pour assurer un développement adéquat d'une jeunesse en situation minoritaire²⁷.

Alors que l'importance des écoles francophones dans les milieux minoritaires est un fait indéniable, recruter le personnel enseignant pour ces écoles n'est pas toujours aussi évident : souvent, les nouveaux enseignants arrivent de milieux où le français est la langue majoritaire, comme au Québec, et essaient tout simplement de transposer leur vision de la langue dans ce nouveau milieu. Des confrontations peuvent s'ensuivre : un enseignant provenant d'un milieu majoritaire ne comprendra pas toujours l'attitude de ses élèves face à la langue, qu'il jugera « laxiste ». Il pourrait aussi vouloir imposer sa variété de français à ses élèves, puisque celle-ci est appuyée par une forte vitalité ethnolinguistique²⁸. En fait, si on écarte la présence de certains types d'anglicismes, le français en milieu minoritaire est souvent tout aussi juste et propre qu'un français tiré d'un milieu majoritaire. Le français québécois, par exemple, n'est pas mieux qu'une autre variété de français, mais son statut, juché bien haut sur les autels, fait croire à ses locuteurs qu'ils détiennent la clé d'un français supérieur. L'ingérence du statut dans l'apprentissage du code se fait alors à l'insu de l'enseignant.

Quelles variables influencent le facteur culturel? La langue d'expression dans le domaine des arts; l'accès aux connaissances et à l'information dans la langue de son choix; l'accès aux médias qui vient soutenir le milieu familial cherchant à entretenir la présence de cette langue à l'intérieur du foyer, par le biais de la télévision et de la radio; Internet est également une nouvelle source d'information qui révolutionne rapidement la façon d'accéder aux données. Selon un sondage du *Internet World Stats*, le réseau d'Internet est dominé par l'anglais (26,8 %) et le chinois (24,1 %). Le français est utilisé par 3 % des usagers, derrière l'espagnol (7,8 %), le japonais (4,7 %), le portugais (3,9 %), l'allemand (3,6 %) et l'arabe (3,3 %)²⁹.

En salle de classe : des rappels importants pour nos élèves

Nous résumons ici certaines données qui sont, à notre avis, des notions incontournables pour mieux comprendre et apprécier les français du Canada.

²⁷ LANDRY, Rodrigue, Réal ALLARD. « L'école canadienne-française : facteur indispensable à l'unité nationale », *Revue de l'Association canadienne d'éducation de langue française*, vol. XVI, n° 3, déc. 1988, p. 43 (Actes du 41^e congrès de l'ACELF).

²⁸ Voir à ce sujet *L'appropriation culturelle des jeunes à l'école secondaire francophone en milieu minoritaire, Rapport d'analyse des entrevues de groupe*, étude commandée par la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants, avec la collaboration de l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques, 2009, p. 28-29.

²⁹ Ces données ont été compilées en juin 2010.

Données historiques

Pour que l'élève soit en mesure de comprendre la problématique des langues autour de lui, il est important qu'il soit d'abord initié aux différents facteurs qui influencent sa langue maternelle. Dans ce sens, on doit lui faire connaître la réalité linguistique dans laquelle évolue sa langue maternelle.

On parle d'abord des influences passées (c.-à-d. diachroniques) qui ont façonné son français. Nous avons vu que les premiers colons français arrivaient d'un pays très diversifié sur le plan des langues. Les dialectes régionaux sur le territoire français étaient beaucoup plus communs que le dialecte privilégié à la cour de France. Ce n'est qu'avec le temps que le français deviendra langue nationale. Le français des premiers colons est donc semé de dialectalismes.

Au Nouveau Monde, les colons sont confrontés à la réalité nord-américaine : ils doivent identifier la faune, la flore, les objets et la nouvelle réalité sociale qui les entourent et pour lesquels ils n'ont pas de référents. C'est dans cette démarche lexicographique qu'ils introduisent certains amérindianismes dans leur vocabulaire. À partir du XVIII^e siècle, c'est plutôt les emprunts à la langue anglaise qui vont prédominer. Au cours des dernières décennies, les emprunts seront tirés des innovations lexicales québécoises.

Il est aussi important d'aborder la réalité sociale actuelle (c.-à-d. synchronique) dans les différentes communautés francophones parsemées çà et là à travers le Canada. Évidemment, l'anglais présente toujours une influence indéniable sur le code, mais l'hégémonie de cette langue dominante affecte davantage aujourd'hui le statut des langues dominées comme le français. Cette suprématie décline les français du Canada et la perception qu'adoptent les communautés francophones à son sujet peut en être affectée. L'élève doit être sensibilisé aux éléments qui influent sur cette perception, notamment les facteurs de vitalité ethnolinguistique.

Évolution nécessaire des langues

L'élève doit prendre conscience que les langues prennent une infinité de formes. En Amérique du Nord, par exemple, les français se distinguent si leurs racines culturelles sont québécoises ou encore acadiennes. Et chacun sait qu'à l'intérieur même des communautés linguistiques, la langue peut varier d'un village à l'autre. C'est donc dire qu'une langue ne connaîtra jamais de perfection statique : autant ses éléments diachroniques que synchroniques vont l'influencer sans arrêt.

Le français de référence laisse cependant supposer une telle perfection. Parce que l'Académie française a essayé de circonscrire dès le XVII^e siècle les paramètres d'un français *de bon aloi*, nous sommes portés à croire qu'il est toujours figé dans le temps et l'espace. Cette perception ne considère évidemment pas les différents ajouts, rejets, modifications et précisions que connaît la langue française tous les jours autant en France que dans le monde.

Pour assurer la contemporanéité du français dans le monde, il faut savoir qu'aujourd'hui, le Québec, par l'entremise de l'Office québécois de la langue française, agit comme chef de file dans l'actualisation du français. C'est vers cet organisme que l'on se tourne pour clarifier notamment les questions de féminisation des titres (termes associés aux métiers et professions) et de traduction de termes relevant des innovations technologiques.

Il faut donc prendre conscience qu'une langue qui ne s'offre plus le privilège d'évoluer avec le temps et les civilisations qui l'emploient est destinée à s'éteindre. Les français du Canada s'inscrivent comme langues qui ont évolué et qui évoluent toujours, à l'image des communautés qui en font usage.

Chaque langue présente plusieurs registres légitimes

Nous avons vu qu'une langue offre au locuteur plusieurs façons d'articuler la même pensée. Il choisira de parler d'une certaine façon avec des amis, et choisira de parler autrement dans une situation de communication formelle. Ce choix fait partie des registres (ou niveaux) de langue. En décrivant la langue de l'élève, il faut absolument ressortir ces registres.

Aujourd'hui, les différents registres de langue sont acceptés comme entités à part entière d'une même langue et doivent être présentés comme aussi importants et acceptables les uns que les autres. Seulement, dans un exercice de normalisation, ce sont les registres plus soutenus qui sont priorisés, car ils sont utilisés dans des communications pancanadiennes et internationales. Comme l'indiquent certains ministères provinciaux de l'Éducation, les enseignants et enseignantes doivent développer la confiance des élèves en milieu minoritaire « sans adopter une attitude trop puriste face à la langue orale et sans jamais dénigrer la langue de la région ». L'enseignant devra néanmoins « faire valoir à l'élève l'importance de connaître le français standard qui lui permettra de communiquer avec le reste de la francophonie³⁰ ».

Présentation des deux entités d'une langue : le code et le statut

Vouloir présenter une langue qui évolue dans un milieu minoritaire doit idéalement aborder la question du code et du statut. En ce qui concerne le code, il sera souhaitable de présenter les écarts langagiers de l'élève pour qu'il puisse, par la suite, *construire* une langue normative à partir des éléments de sa langue maternelle. Cette approche *constructiviste* lui assurera une approche progressive et neutre où sa langue maternelle ne sera pas dénigrée dans le processus.

La manipulation du code ne permettra pas toutefois d'annuler complètement le sentiment d'insécurité linguistique vécu par l'élève. Plusieurs éléments qui façonnent une langue et la perception de celle-ci se meuvent plutôt autour du concept de statut. Pour aborder cet aspect de la langue, il faut privilégier une approche métalinguistique, c'est-à-dire une formation *sur* la langue.

³⁰ MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION (du Nouveau-Brunswick). *Programme d'études : Français 10131-10132 – 9^e année*, 2006, p. 20.

C'est dans cette perspective que l'enseignant peut aborder la question de dominance des langues : l'élève apprendra que les influences sociétales sur la langue présentent un défi pour l'individu dont la langue maternelle n'est pas la langue dominante. C'est également ici que l'on abordera les facteurs qui font qu'une langue sera considérée comme dévalorisée et déclassée. Par la suite, on pourra présenter les éléments qui peuvent contrecarrer cette tendance.

Cette matière concourt à l'amenuisement du sentiment d'insécurité linguistique chez l'élève, tout en le pourvoyant de connaissances utiles pour mieux défendre ses droits linguistiques. Cette approche pédagogique présente, d'autre part, l'avantage d'encourager la vitalité ethno-linguistique de la communauté linguistique francophone puisque le comportement langagier de l'élève aura une incidence directe sur cette vitalité³¹.

Facteurs qui agissent sur la vitalité d'une langue

La perception qu'une communauté a d'elle-même reflète souvent sa façon de percevoir son outil de communication. Une communauté qui se considère comme étant en bonne forme et qui détient certains pouvoirs sur le plan de son autonomie considérera sa langue comme un outil de communication utile et favorable à son épanouissement. Dans le cas contraire, une communauté qui est dépendante de facteurs qui échappent à son pouvoir souvent considérera sa langue comme un élément culturel qui n'est pas toujours favorable à son épanouissement. Et ce, surtout si la langue d'usage est en compétition avec une autre langue en présence qui domine certaines sphères de communication importantes comme les domaines économiques et politiques.

Les variétés de français du Canada sont intimement liées à la réalité sociale des communautés francophones du Canada qui en font usage. Mais puisque la réalité sociale varie d'une région à l'autre, la perception de la langue varie en fonction de celles-ci.

Vouloir étudier la vitalité d'une langue entend nécessairement aborder ses réalités sociales. Les linguistes suggèrent quatre facteurs importants qui affectent ces réalités : les facteurs démographique, économique, culturel et politique. Le facteur démographique comprend le nombre et la proportion de personnes représentant l'une et l'autre des communautés linguistiques; le facteur économique touche les ressources économiques des habitants des communautés respectives; le facteur politique englobe le statut qu'occupe chaque communauté linguistique à l'intérieur des limites gouvernementales et le droit de chacune aux services fournis par ce gouvernement dans la langue de son choix; le facteur culturel comprend les établissements d'enseignement, le nombre et la variété des médias accessibles, ainsi que les services, établissements et organismes en place qui appuient les langues en présence. Dans plusieurs régions, la question de l'enseignement en français est toujours en litige.

³¹ LANDRY, Rodrigue, et Réal ALLARD. « The Acadians of New Brunswick : Demolinguistic Realities and the Vitality of the French Language », R. BOURHIS (éd.), *International Journal of the Sociology of Language* (French-English Language Issues in Canada), 1990, p. 24.

L'insécurité linguistique : un problème généralisé dans les communautés minoritaires

Les français du Canada sont des variétés de français auxquelles n'est rattaché aucun statut privilégié. D'une part, elles sont dévalorisées dans leurs particularités langagières (c.-à-d. le code) par rapport au français de référence et, d'autre part, elles sont déclassées dans leur statut par la langue dominante anglaise. Cette réalité sociale entraîne deux tendances : d'abord, la langue maternelle du Canadien francophone ne reflétera pas les paramètres du registre familier retrouvé en français de référence, puis la présence de l'anglais influencera sa perception de son français comme langue autonome et privilégiée pour toutes situations de communication. Cette diglossie provoquera des tensions identitaires chez lui : il connaîtra une insécurité linguistique face à sa façon de s'exprimer.

Le francophone du Canada doit réaliser qu'il n'est pas unique dans cette situation linguistique. En fait, la plupart des langues du monde évoluent comme langues minoritaires. Cependant, comme elles n'ont pas de statut social ou de pouvoir, elles sont souvent effacées et passent inaperçues. Les français du Canada connaissent cette situation : les autres populations francophones souvent ne connaissent même pas l'existence des communautés francophones hors Québec, tout simplement parce qu'elles ne sont pas circonscrites dans un territoire spécifique et aussi parce qu'elles sont souvent éclipsées par la communauté québécoise.

Dans un premier temps, il est important de souligner que le Québec, malgré ses différences culturelles, politiques et linguistiques, évolue sur le continent nord-américain tout comme les différents français hors Québec. Cette province doit constamment lutter pour ses droits linguistiques à l'intérieur du même pays et doit, en plus, contrer l'influence anglo-américaine dans les domaines tant linguistiques qu'économiques et culturels. Ces influences étrangères rejoignent les préoccupations des communautés francophones du Canada. Le Québec partage également le même héritage français. Les efforts déployés pour assainir la langue française au Québec peuvent donc guider une démarche semblable dans les communautés hors Québec.

De plus, la communauté canadienne doit être initiée à la réalité francophone dans le monde. La langue française est la langue la plus légiférée dans le monde après l'anglais : 33 pays l'ont choisie comme langue officielle. Et, au-delà de cette reconnaissance officielle, le français est une langue employée dans des centaines de pays. Plusieurs de ces communautés francophones connaissent les mêmes réalités sociales que les communautés francophones du Canada, c'est-à-dire qu'elles doivent composer avec une langue dominante. Et c'est souvent aussi l'anglais qui sert de langue de communication dans les domaines économiques.

CONCLUSION

Un défi toujours actuel

Les communautés francophones à travers le monde viennent d'entamer un nouveau millénaire. Ce XXI^e siècle s'annonce déjà comme une période de progrès technologiques et d'avancements scientifiques insurpassables dans l'histoire de l'humanité. Les francophones du monde entier doivent se doter d'une langue juste et actuelle pour accompagner ces avancées technologiques.

Les communautés francophones du Canada doivent se munir, elles aussi, d'un instrument de communication qui sera à la hauteur de ses visées internationales. Tout comme les colons français au XVII^e siècle ont cherché à préciser la réalité nord-américaine qui se présentait à eux et pour laquelle ils n'avaient encore aucun référent, les communautés francophones du Canada doivent aujourd'hui adapter leur véhicule de communication aux besoins langagiers contemporains.

Les variétés de français du Canada doivent s'afficher non seulement comme des variétés ayant des trajets historiques impressionnants, mais aussi comme des langues vivantes qui expriment aujourd'hui les attentes et sentiments de leurs communautés. Dans ce sens, il est important de montrer que les français du Canada peuvent être utilisés dans la plupart des situations de communication, au Canada ou ailleurs, et qu'ils peuvent s'adapter aux besoins de communication actuels. Soulignons que les variétés de français du Canada insèrent dans leurs rangs de nouveaux termes pour décrire les nouvelles réalités technologiques et techniques. Il faut démontrer également que l'anglais, malgré sa domination dans certaines sphères de communication, n'est pas près de damer le pion à la langue française : elle est, comme l'anglais, une des grandes langues du monde.

Un plan d'aménagement linguistique est nécessaire pour assurer cette vitalité ethno-linguistique. Les situations géographique et politique des communautés, parsemées çà et là à travers le Canada, limitent cependant les espoirs d'un plan d'action bien structuré et légiféré par une seule et même entité gouvernementale. Un rapprochement des différentes communautés francophones pourrait être bénéfique à tous.

Enfin, il faut savoir que presque toutes les communautés francophones du monde vivent un certain complexe linguistique. En fait, tous les francophones qui habitent à l'extérieur de Paris, qu'ils soient Français ou issus d'un pays colonisé par la France, vont vivre ce sentiment. Si l'on avance que seuls les Parisiens n'ont pas de complexe, on peut déduire que 84 % des locuteurs français dans le monde souffrent d'insécurité linguistique!³² Les francophones canadiens rejoignent donc la majorité des locuteurs français dans leur rapport avec la langue de référence.

Il ne sera jamais possible de complètement enrayer le sentiment d'insécurité linguistique, puisqu'il existera probablement toujours des langues dominantes qui agiront sur les français du Canada. Cela étant dit, nous considérons qu'une meilleure compréhension des mécanismes qui influencent une langue est un premier pas vers une plus grande assurance dans la libre et fière expression de celle-ci.

³² Le calcul se base sur 100 millions de francophones dans le monde et 16 millions de francophones habitant la région parisienne.